

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 5 mai 2020

CP2020_05_51
id. 5192

Le 5 mai 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département..

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, Mme JALAISE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Sont représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme JALAISE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), M. HENRYOT (pouvoir à Mme CABOS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Sont absent(s) :

Mme LE CORRE

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et que, par conséquent, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS
ANNÉE 2020**

Par délibération du 29 avril dernier, l'Assemblée départementale a approuvé, au titre de 2020, les enveloppes financières « thématiques » d'aide aux acteurs de la politique culturelle départementale et a donné délégation à la Commission permanente afin de ventiler ces enveloppes entre les différents opérateurs.

La commission d'étude culture et patrimoine s'est réunie le 14 avril 2020 et a proposé les répartitions qu'il appartient d'examiner dans les tableaux annexes.

La situation des enveloppes budgétaires concernées s'établirait comme suit :

Inventaire du patrimoine bâti - PETR Midi-Quercy : article 6573474 - s/fonction 311)

- Autorisation d'engagement 2020.....	60 000 €
- Engagement à la présente Commission.....	60 000 €
- Reliquat.....	0 €

Centre d'art La Cuisine - Nègrepelisse : article 6573473 - s/fonction 311

- Autorisation d'engagement 2020.....	42 000 €
- Engagement à la présente Commission.....	42 000 €
- Reliquat.....	0 €

Association TGAC – Tarn-et-Garonne Arts et Culture (ex ADDA 82)

- Autorisation d'engagement 2020.....	410 000 €
- Engagement à la présente commission.....	410 000 €
- Reliquat.....	0 €

Événements culturels organisés par des associations : article 6574 - s/fonction 311

- Autorisation d'engagement 2020.....	825 000 €
- Engagement à la présente Commission.....	749 350 €
- Reliquat.....	75 650 €

Événements culturels organisés par des collectivités : article 65734 - s/fonction 311

- Autorisation d'engagement 2020.....	55 000 €
- Engagement à la présente Commission.....	14 000 €
- Reliquat.....1	41 000 €

Les reliquats sont destinés à répondre à des demandes ultérieures, le cas échéant.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et les établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid - 19,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 avril 2020 relative à la loi d'état d'urgence – fonctionnement du conseil départemental des réunions des organes délibérants en téléconférence,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 avril 2020 relative à la loi d'état d'urgence – fonctionnement du conseil départemental – régime des délégations à l'exécutif,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 relative à la politique de soutien aux associations,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'attribution des subventions départementales détaillées en annexes pour un montant global de 1 275 350 € aux associations et personnes morales de droit public relevant de la politique de soutien aux acteurs culturels et réparties de la manière suivante :

- Inventaire du patrimoine bâti PETR Midi-Quercy 60 000 €
- Centre d'art la cuisine – Nègrepelisse 42 000 €
- Association Tarn-et-Garonne Arts et culture410 000 €
- Événements culturels organisés par des associations749 350 €
- Événements culturels organisés par des collectivités 14 000 €

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits aux articles 6573474 (PETR Midi-Quercy), 6573473 (Centre d'art La Cuisine à Nègrepelisse), 6574 (événements culturels organisés par des associations) et 65734 (événement culturels organisés par les collectivités) sous-fonction 311 du budget départemental ;
- Approuve les conventions de subventionnement ci-annexées à conclure avec :
 - l'association « les Amis de Pierre »,
 - l'association « Confluences »,
 - l'association ALCOC,
 - l'association Arène Théâtre,
 - la ligue de l'enseignement, fédération de Tarn-et-Garonne,
 - l'association Maison des jeunes et de la culture de Verdun-sur-Garonne,
 - l'association Noël en Cirque,
 - l'association le Rio,
 - l'association Moissac culture vibration,
 - l'association Tarn-et-Garonne Arts et Culture,
 - le pôle équilibre territorial rural du Pays Midi-Quercy
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les dites conventions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC